

ÉTAPE 3

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Elle permet également d'évaluer l'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française et propose des opportunités professionnelles ainsi qu'une aide spécifique pour les jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire.



En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

